

CORONAVIRUS

Instructions sur le déroulement d'un tournoi

Afin de bien tenir une activité d'échecs en situation de club ou de tournoi durant la période de CORONAVIRUS, plusieurs conditions doivent être respectées. Ce document illustre différents aspects à prendre en considération par les organisateurs, officiels, joueurs et autres participants.

PREMIÈRE ÉTAPE : Préparation

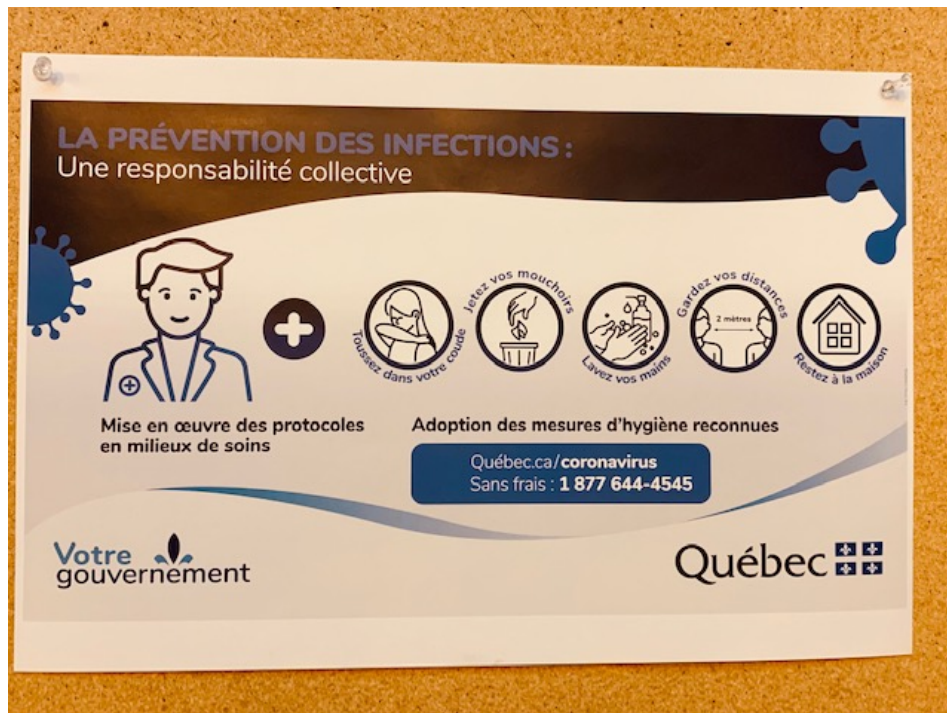
L'organisateur et/ou le directeur (responsables) doivent préparer adéquatement l'aire de jeu ainsi que l'entrée de l'édifice donnant accès à l'aire-jeu ainsi qu'aux toilettes. Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- S'assurer que les pièces d'échecs ainsi que l'échiquier soient désinfectées
- Se doter de gel nettoyant en quantité suffisante
- Prévoir des couvres-visages ou autres masques pour les joueurs récalcitrants
- Si les responsables optent pour la visière ou le plexiglas, prévoir un mode d'emploi verbal ou écrit sur leur utilisation
- Nettoyer les tables de jeu
- Assurer une distanciation d'usage entre les tables
- Installer la signalisation aux bons endroits
- Poser les affiches adéquatement de façon à informer les joueurs des principales mesures sanitaires
- Prévoir une distributrice à linges humides
- Le directeur d'un club devrait posséder les assurances nécessaires en cas de problèmes (responsabilités civiles et administrateurs dirigeants). Disponibles auprès de la FQE (respectivement 95 \$ et 50\$), ces documents gagnent en importance en période de COVID-19.



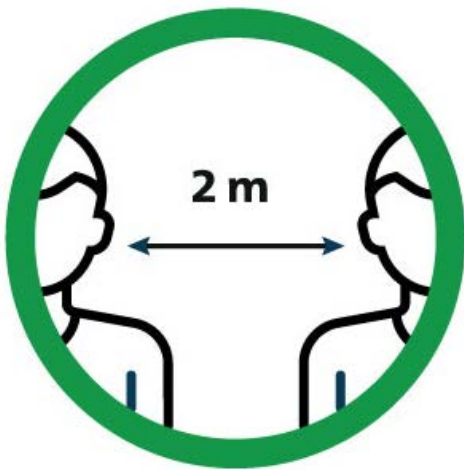
DEUXIÈME ÉTAPE : l'entrée des joueurs

Les joueurs devraient accéder à l'immeuble où se déroule le jeu par une même et unique porte. Cela vaut aussi pour la sortie. Les responsables doivent s'assurer qu'un gel nettoyant de bonne qualité et en volume suffisant soit disponible et facilement repérable à l'entrée. Un bénévole devrait être mandaté pour s'assurer que tous les participants qui passent inmanquablement par cette porte fassent usage de gel nettoyant au moment de l'entrée et aussi de la sortie. Les responsables doivent afficher les principales mesures sanitaires à respecter ce qui implique de proposer aux joueurs qui n'ont pas la forme de rester à la maison s'ils ont des symptômes. Le port du couvre-visage est obligatoire à la minute où on entre dans un édifice public.



TROISIÈME ÉTAPE : la distanciation = 2m

Après être entré, un joueur doit porter son couvre-visage et respecter 2 mètres de distance en tout temps avec les autres participants et officiels. Idéalement, les responsables devraient apposer une signalisation sur le plancher afin de montrer en quoi consiste 2 mètres de distance. À noter qu'un joueur qui tousse fréquemment devrait être invité à s'isoler davantage. Dans ce cas, la distanciation devrait être étendue à plus de deux mètres.



Pas de rencontres dans les escaliers.



QUATRIÈME ÉTAPE : les toilettes

Un nombre limité de joueurs devraient accéder aux toilettes. Toutes les conditions sanitaires prévalent pour les toilettes. Pour plus de précaution, elles devraient être renforcées.

Une surveillance à tout le moins occasionnelle est grandement recommandée.



CINQUIÈME ÉTAPE : les parties

Pour éviter des attroupements, les responsables devraient faire parvenir les appariements par courriels ou téléphones, du moins à partir de la deuxième ronde.

Même si les pièces d'échecs, propriétés du club ou de l'organisateur, ont été désinfectées avant le tournoi, il se peut qu'un joueur demande à ce qu'elle le soient devant lui. L'organisateur doit opter pour.

Il y a plusieurs options pour le déroulement du jeu. Sachez qu'aucune n'offre une protection à 100 %. Une étude du Centre pour le contrôle et la prévention des maladies américain en arrive aux évaluations suivantes :

Plexiglas + couvre-visage

Protection à 96% (surface élargie)



Visière + couvre-visage

Protection à 93%



Visière uniquement

Protection à 85%



Masque chirurgical

Protection à 80%



Couvre-visage uniquement

Protection à 75%



SIXIÈME ÉTAPE : durant les parties

Recommandations importantes durant le jeu :

1. Prévoir des masques et couvre-visages supplémentaires
2. Crayons et effaces doivent être nettoyés avant la partie et durant
3. La feuille de partie ne doit pas être transmise
4. Lorsqu'un joueur se lève, il doit respecter les consignes de distanciation et continuer de porter son masque
5. Éviter de toucher à tout
6. Soyez concentré non seulement sur la partie, mais aussi sur vos allées et venues
7. N'oubliez pas que les enfants peuvent aussi être porteurs du COVID-19
8. Les enfants devraient jouer avec une chaise double s'ils utilisent le plexiglas
9. Les joueurs de moins de 5 pieds et 7 pouces devraient en faire autant
10. La nourriture devrait être consommé à l'extérieur du bâtiment
11. Pas de séance post-mortem

SEPTIÈME ÉTAPE : la partie terminée

Recommandations importantes après le jeu :

1. Conservez sa feuille de partie. De retour à la maison, il sera toujours possible de transmettre les coups par courriel à la direction du club
2. Évidemment, les poignées de mains entre les joueurs sont proscrites
3. Les mesures de distanciation sont toujours valables
4. Le port du masque, du couvre-visage ou de la visière sont toujours de mise
5. Nettoyer les pièces et l'échiquier en utilisant des serviettes (linge) humides jetables
6. Nettoyer le plexiglas et le ranger adéquatement
7. Nettoyer la table de jeu
8. Les responsables devraient faire leurs dernières « recommandations » aux joueurs récalcitrants
9. Ne laisser rien traîné sur les tables
10. Soyez vigilants jusqu'à la toute fin
11. Ne pas oublier de se laver les mains à la sortie

HUITIÈME ÉTAPE : Conclusion

Recommandations pour le responsable :

1. Munissez-vous d'une liste de vérification afin de vous assurer de conclure en toute sécurité
2. Demandez un coup de main de la part de parents
3. Rangez le matériel du club après vous êtes assuré qu'il a bel et bien été nettoyé
4. Rangez les plexiglas en intercalant du tissu non teint entre chacun
5. Rappelez-vous des écarts de comportements pour les noter
6. Prenez note de tout ce qui a mal fonctionné afin de faire les corrections nécessaires
7. Prévoyez prendre la parole au début de la prochaine ronde pour indiquer les ajustements à faire
8. Transmettre certaines directives sur internet (courriel) au besoin
9. Prenez une photo des lieux avant de partir, question d'assurance responsabilité civile

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des activités intérieures de loisir pour la prise en charge de la santé et la sécurité dans leur milieu de pratique. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sécuritaires et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

Le participant a validé avec l'organisateur ou l'arbitre ou le directeur du club son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.

NOTE : _____

Les participants sont informés de la procédure prévoyant de quitter le lieu de pratique lorsqu'ils sont déjà sur les lieux ou de ne pas se présenter au tournoi s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

L'organisateur a réaménagé la disposition du lieu de pratique, les différents lieux d'activité, et revu les méthodes d'animation pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie de la salle de jeu et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

La salle à manger et les autres lieux de repas sont nettoyés avant et après chaque utilisation et désinfectés chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

NOTE : _____



Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les participants ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans le club ou l'organisation pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Des mesures sont prises pour limiter le nombre de participants sur le site du tournoi et les diverses salles ainsi que dans les différents lieux d'activité du club.

NOTE : _____

Des questions sont posées aux participants qui se présentent sur le site du tournoi ou du club pour confirmer l'absence de symptômes liés à la COVID-19 (toux, fièvre, contact avec personne symptomatique, etc.).

NOTE : _____

Les participants qui présentent des symptômes sont informés de reporter leurs participation.

NOTE : _____

Une solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60 % est fournie aux participants en milieu de pratique où une installation de lavage des mains n'est pas disponible à proximité.

NOTE : _____

L'hygiène des mains est réalisée à l'entrée du site avant et après les activités, les pauses et lors du passage aux toilettes et après le retrait des équipements de protection individuelle.

NOTE : _____

Les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) sont retirés des lieux de pratique de l'activité et du site du club.

NOTE : _____



Une signalisation (ex. : marquage au sol) a été mise en place pour établir la mesure de 2 mètres de distanciation physique près de l'accueil, des toilettes et à l'entrée des vestiaires et de tout autre espace commun (ex. : banc, estrades, belvédère), si applicable.

NOTE : _____

Des barrières physiques ont été installées lorsque nécessaire et où c'est possible.

NOTE : _____

Le nombre et la disposition des différents équipements dans les lieux d'activité de loisir ont été revus pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres (ex. : retrait de tables, de bancs, de chaises).

NOTE : _____

Des mesures sont prises pour respecter la distanciation physique de 2 mètres dans les vestiaires.

NOTE : _____

Les activités en groupe doivent permettre de respecter une distance minimale de 2 mètres entre les participants (joueurs, entraîneurs, parents, arbitres, etc., ex. : marquage au sol).

NOTE : _____

Les jeux, les échiquiers et autres surfaces ainsi que les objets touchés par le participant ou les officiels présentant des symptômes sont désinfectés une fois qu'il est parti, et l'accès à ces lieux et objets est restreint durant cette période.

NOTE : _____

Des mesures sont prises lors des transactions financières (ex. : privilégier le paiement par carte sans contact, éviter de toucher aux cartes des usagers).

NOTE : _____

S'il y a échange d'argent, le joueur désirant s'inscrire doit se laver les mains ou se les désinfecter avec une solution hydroalcoolique d'une concentration d'au moins 60 % et immédiatement après.

NOTE : _____

Lorsque c'est possible, le partage des équipements et de tout autre objet entre un officiel et une autre personne est évité.

NOTE : _____



Au poste de travail des officiels, les surfaces, les équipements et autres matériels sont désinfectés entre chaque utilisation ou lorsqu'ils doivent être partagés.

NOTE : _____

Les toilettes et les autres blocs sanitaires sont nettoyés après chaque ronde et désinfectés tous les jours.

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, matériel de jeu, téléphones, accessoires informatiques, équipements) sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

NOTE : _____

Les produits pour désinfecter les équipements et les outils sont facilement accessibles et identifiables dans tous les lieux névralgiques.

NOTE : _____

Les équipements et les articles de loisir destinés à la location ou à l'emprunt sont désinfectés avant et après chaque utilisation

Note : _____

COMMENT LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19 ?



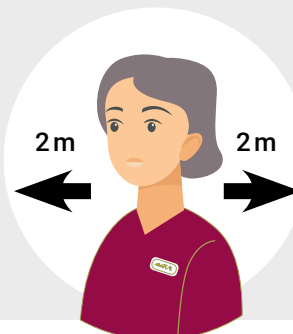
Durant les tournois d'échecs

1

IDÉAL :

Respectez une distanciation physique de 2 mètres

Une distance d'au moins 2 M entre les joueurs en dehors de l'échiquier doit être respectée en tout temps.

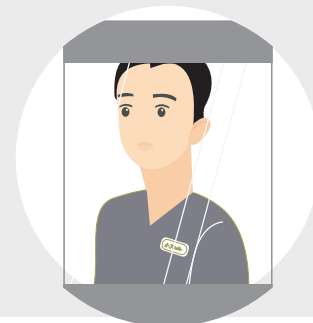


2

SINON :

Utilisez une barrière physique

Une barrière physique (ex. : Plexiglas) entre les joueurs et toute autre personne (ex.: parents, entraîneurs, arbitres, organisateurs, autres) doit être installée.



3

EN DERNIER RECOURS :

Portez l'équipement de protection requis

Si les mesures 1 ou 2 ne peuvent être appliquées, les joueurs doivent porter un masque de procédure ET une protection oculaire au besoin (lunettes de protection ou visière).



Le couvre-visage n'est PAS un équipement de protection suffisant. Il peut être porté par les joueurs en supplément des mesures décrites ci-dessus.



Masque
de procédure



Couvre-visage

Ces recommandations sont basées sur le document *Hiérarchie des mesures de contrôle en loisir et sport* (12 août 2020) du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Précisions sur les conditions de jeu – COVID-19

L'organisateur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité des joueurs durant les parties. Il doit notamment leur fournir gratuitement tous les moyens et les équipements de protection requis. Les guides de normes sanitaires prévoient cinq principes qui doivent être respectés pour contrôler les risques liés à la COVID-19.

Le principe de la distanciation physique réunit trois mesures clés :

1. L'organisateur doit revoir le déroulement du jeu pour s'assurer qu'une distance d'au moins 2 mètres entre les joueurs est maintenue en tout temps.
2. Lorsque ce n'est pas possible et si la configuration du milieu le permet, des barrières physiques (par exemple, un panneau de Plexiglas, voir annexe) sont installées entre les deux joueurs d'une partie sur la table de jeu.
3. En dernier recours, lorsque le joueur (ex.: handicapé) doit obligatoirement avoir des interactions avec toute autre personne à moins de 2 mètres, il ou elle doit porter les deux équipements de protection suivants :
 - Masque de procédure **ET**
 - Protection oculaire (lunettes de protection ou visière).

Il est possible de porter uniquement un masque de procédure dans le cas où les joueurs portent **TOUS un masque de procédure** et qu'ils n'ont aucune interaction entre eux. Le port de la protection oculaire demeure obligatoire pour les interactions à moins de 2 mètres, sans barrière physique, avec des joueurs et spectateurs portant un couvre-visage.

La visière seule n'offre pas une protection suffisante. Toutefois, lorsqu'une analyse de risque rigoureuse démontre que le port du masque de procédure entraîne un risque pour la santé ou la sécurité des joueurs, le port d'une visière seule recouvrant le visage jusqu'au menton peut être **une solution exceptionnelle** à appliquer en dernier recours.

Une interaction brève et peu fréquente telle que croiser quelqu'un dans un corridor ou un escalier sans équipement de protection représente un risque négligeable et acceptable. L'INSPQ recommande que le cumul de ce type de brèves interactions avec quiconque ne dépasse pas un maximum de 15 minutes durant le temps d'un tournoi. Il est suggéré que l'organisateur évalue préalablement les déplacements durant un tournoi, en tenant compte des imprévus.

Le port du couvre-visage réutilisable n'est PAS approprié durant un tournoi

Le **couvre-visage** réutilisable vise à protéger les individus autour du porteur contre la projection de gouttelettes. Pour l'instant, aucune norme de fabrication et aucun critère de qualité reconnus au Canada n'encadrent la production des couvre-visages. Ce type de protection peut être considéré comme une mesure supplémentaire. Il peut être porté par les joueurs en supplément des mesures expliquées ci-dessus.

Le **masque de procédure** assure la protection des joueurs et celle des autres participants qui l'entourent contre la projection de gouttelettes. Sa qualité de fabrication est certifiée (ASTM F2100 ou équivalent), sa filtration est plus efficace, son ajustement est généralement meilleur et il offre habituellement une plus grande respirabilité que le couvre-visage.

Impacts du décret sur le port du couvre-visage dans les lieux publics intérieurs

Ce décret rend obligatoire, **pour le public**, le port du couvre-visage dans certains endroits fermés ou partiellement couverts, mais ne change pratiquement rien pour les joueurs. Pour ces derniers, ce sont les guides de normes sanitaires en milieu de jeu COVID-19 qui continuent de s'appliquer.

Réalisée en collaboration avec la Direction générale de la santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec, le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport et la Fédération québécoise des échecs.

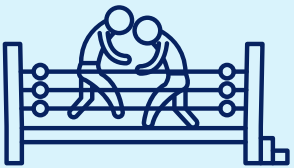
ON REPREND NOS ACTIVITÉS ON CONTINUE DE SE PROTÉGER!

L'ensemble des secteurs d'activités sont réouverts

À L'EXCEPTION DE :



Camps de vacances
réguliers avec séjour



Combats en
contexte sportif

Entreprises, commerces et loisirs

- ✓ Les entreprises et commerces peuvent reprendre leurs activités partout au Québec **EN FAVORISANT LE TÉLÉTRAVAIL LORSQUE POSSIBLE.**

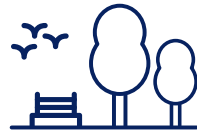
Milieus de vie et établissements

- ✓ Visites autorisées dans les centres hospitaliers et dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables qui ne présentent pas d'éclosion.

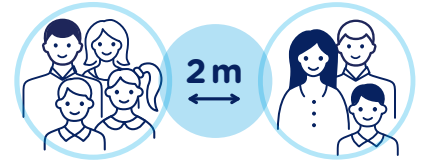
Généralités — Rassemblements, auditoires et assistances



2 mètres de distance pour les personnes n'habitant pas à la même adresse.



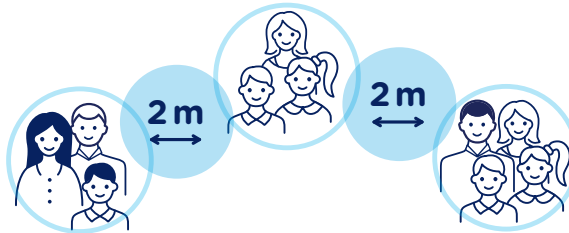
Les lieux extérieurs doivent être favorisés.



Les personnes résidant à une même adresse peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 mètres.

La distanciation de 2 mètres avec les autres demeure toutefois en vigueur.

Rassemblements dans un lieu PRIVÉ



Maximum de 10 personnes issues d'un maximum de 3 ménages.

Auditoires et assistances dans un lieu PUBLIC

DANS LES LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS

Une limite de **250 personnes** s'applique aux lieux ou activités suivants :

- Salles d'audiences publiques;
- Salles de cinéma;
- Salles de spectacle;
- Salles louées y compris les salles communautaires;
- Lieux de culte;
- Assistance à une production ou d'un tournage audiovisuel intérieur;
- Assistance à une captation de spectacle intérieur;
- Assistance à un entraînement ou un événement sportif amateur intérieur.

EXCEPTION

La distance de 1,5 mètre entre les personnes peut s'appliquer dans les lieux suivants :

- Salles d'audiences publiques;
- Salles de cinéma;
- Salles de spectacle;
- Salles de cours en formation générale aux adultes, en formation professionnelle et salles de cours collégiales et universitaires.

DANS LES LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS

Une limite de **250 personnes** s'applique aux événements et aux festivals de nature sociale, commerciale, religieuse, culturelle, sportive, de loisir, de divertissement ou de même nature.

Les organisateurs doivent s'assurer que la capacité du site **permet le maintien d'une distance de 2 mètres** entre les personnes n'habitant pas à la même adresse.

EXCEPTION

La limite de 250 personnes ne concerne pas les personnes qui demeurent dans leur voiture, les manifestations pacifiques et les événements qui se déroulent sur des sites distincts.

DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS

• SERVICES DE GARDE ET MATERNELLES 4 ET 5 ANS

Aucune distanciation physique ne sera requise entre les enfants et le personnel éducateur.



• PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Aucune distanciation physique ne sera requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable. Une distance de 1 mètre devra être maintenue entre les élèves des différentes classes qui circulent dans les aires communes, incluant les corridors.



Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves de la **5^e année du primaire jusqu'à la fin du secondaire** lors des déplacements hors des salles de classe et



dans les aires communes de l'école en présence d'autres d'élèves n'appartenant pas à leur groupe-classe et dans les transports scolaires et publics.

• FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La distanciation de 2 mètres devra être respectée en tout temps. Les élèves devront porter un couvre-visage, sauf lorsqu'ils sont assis dans une salle de classe et qu'ils sont à 1,5 mètre de distance.

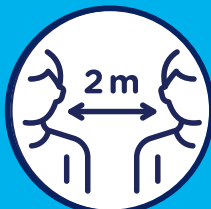
IMPORTANT : Les consignes sanitaires doivent être respectées en tout temps.



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage

Pour les **personnes de 10 ans et plus**, le port du **couvre-visage** est **obligatoire** dans les **transports en commun** et dans la plupart des **lieux publics fermés** ou **partiellement couverts**.



CORONAVIRUS (COVID-19)

Mesures de prévention pour la santé des travailleurs et des travailleuses du secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air

LA DISTANCIATION PHYSIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS :



Au travail, de l'arrivée à la sortie



Pendant les pauses et l'heure du dîner



Rappelez les règles à la clientèle



Évitez le contact direct pour les salutations et privilégiez l'usage de pratiques alternatives

LES MESURES D'HYGIÈNE AUSSI :



Lavez fréquemment vos mains pendant 20 secondes



Éternuez et tousez dans votre coude



Nettoyez les parties touchées des équipements



Facilitez l'accès aux produits de désinfection

EMPLOYEURS, ASSUREZ-VOUS ÉGALEMENT DE :



Planifier les horaires afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres



Nettoyer régulièrement les surfaces fréquemment touchées



Limiter le partage du matériel de jeu

**Ligne d'information COVID-19 :
1 877 644-4545**

**Pour joindre un inspecteur de la
CNESST : 1 844 838-0808**